

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Composition du dossier - Partie 1/2

0. Procédure
1. Rapport de présentation
 - Tome 1 Cadrage, diagnostic
 - Tome 2 Justification des choix, modalités de suivi
 - Tome 3 Évaluation environnementale
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
3. Règlement écrit
4. Règlement graphique (21 plans de zonage)
5. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Prescription par délibération du conseil communautaire le 15 décembre 2015
- Arrêt du projet par délibération du conseil communautaire le 20 juillet 2021
- Approbation par délibération du conseil communautaire le 31 mars 2022
- Modification simplifiée N°1 par délibération du conseil communautaire le 14 novembre 2023
- Modification simplifiée N°2 par délibération du conseil communautaire le 14 avril 2025

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Composition du dossier - Partie 2/2

6. Annexes

- Annexes
- Servitudes d'Utilité Publique PM1 - PPRI
- Plans des réseaux d'eau potable et borne DECI (5 planches)
- Plans des réseaux d'assainissement et secteurs d'assainissement collectif (3 planches)

7. Conclusions et rapport d'enquête publique (et 4 tomes annexes)

- Prescription par délibération du conseil communautaire le 15 décembre 2015
- Arrêt du projet par délibération du conseil communautaire le 20 juillet 2021
- Approbation par délibération du conseil communautaire le 31 mars 2022
- Modification simplifiée N°1 par délibération du conseil communautaire le 14 novembre 2023
- Modification simplifiée N°2 par délibération du conseil communautaire le 14 avril 2025